



AVIS D'ATTRIBUTION

Article L2122-1-1 alinéa 1

MISE A DISPOSITION PAR SNCF RESEAU D'UN TERRAIN DEPENDANT DU DOMAINE PUBLIC SUR LA COMMUNE D'EPINAL (88000)

1. Propriétaire et gestionnaire du domaine :

SNCF Immobilier - Direction Immobilière Territoriale Grand Est de SNCF Immobilier, dont les bureaux sont sis 3, boulevard Wilson à Strasbourg (67000), représentée par sa Directrice Madame Marie-Véronique GABRIEL dûment habilitée. SNCF Immobilier (branche Immobilière de SNCF) agissant au nom et pour le compte de SNCF Réseau et conformément à la convention de gestion et de valorisation immobilière du 30 juillet 2015 par laquelle SNCF Immobilier a été mandatée pour la gestion et la valorisation du patrimoine immobilier de SNCF Réseau

2. Correspondant :

Renseignements techniques et administratifs : DIT Est, Gestionnaire ESSET : Mme. Nathalie ROSSEL / Courriel : nathalie.rossel@esset-pm.com / Téléphone : 06 84 92 26 11 Adresse : ESSET - Rocket Tower – 1 bis rue de la Course, 67000 Strasbourg.

3. Objet de la procédure :

La convention d'occupation objet du présent avis porte sur la mise à disposition :

- d'un terrain non bâti d'une superficie d'environ 1 800 m² (1000m² de stationnement et 800m² de voie d'accès) situé avenue Antoine Dutac à EPINAL (88000) et est repris au cadastre de ladite commune sous les n°0498p et 0500p de la Section AD pour une activité souhaitée de stationnement de véhicules immatriculés ;

4. Procédure :

La convention d'occupation non constitutive de droits réels a été passée selon la procédure de sélection préalable de l'article **Article L2122-1-1** du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques.

5. Attribution :

Par application des critères de choix pondérés annoncés dans le règlement de la consultation remis aux candidats, SNCF Réseau a décidé d'attribuer la convention d'occupation à la société **KEOLIS SUD LORRAINE** dont le siège est sis 1 rue de la Sablière – 54136 BOUXIERES-AUX-DAMES.

Date d'effet de la convention d'occupation : **1^{er} septembre 2025.**

6. Modalités de consultation de la convention d'occupation :

Sous réserve notamment des secrets protégés par la loi, tout intéressé qui en fait la demande peut obtenir accès au contrat objet du présent avis, par consultation.

Les demandes de consultation, sont adressées, par lettre recommandée avec avis de réception, aux coordonnées mentionnées à la rubrique 2 du présent avis. **Consultation uniquement sur place**

7. Information sur les recours

Recours en contestation de la validité du contrat dans un délai de 2 mois devant :

Tribunal administratif de Nancy, 5, Place de la Carrière 54036 NANCY CEDEX

Téléphone : 03 83 17 43 43

Courriel : greffe.ta-nancy@juradm.fr